

## Extrait d'acte de décès

### Acte de disposition

Définition de glossaire

Mis à jour le 18 juillet 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Actes qui engagent le patrimoine d'une personne, pour le présent ou l'avenir (exemple : vente d'un immeuble, conclusion d'un emprunt, donation). Ces actes graves entraînent une transmission de droits qui peuvent diminuer la valeur du patrimoine.



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie

45210 Nargis

02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)